

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

VIELLARDS INDIGENTS

La charité ne peut demeurer l'unique ressort de l'Assistance publique. Humiliante et nécessairement arbitraire par cela même qu'elle est facultative, l'aumône n'est qu'un palliatif de la misère. A l'idée de bienfaisance pure qui n'a que trop régné, doit se substituer un idéal de justice et de fraternité. Proclamer l'existence juridique d'une dette d'assistance, telle doit être la manifestation primordiale du principe de solidarité et sa première condition de réalisation pratique.

Cette conception vraiment démocratique a pris possession des esprits républicains, et elle y fait chaque jour de nouveaux progrès, bientôt elle animera nos institutions d'assistance d'une vie nouvelle en harmonie avec les légitimes exigences de la société moderne.

Nulle preuve plus éclatante n'en pouvait être donnée que les discussions actuelles de la Chambre, succédant aux délibérations de la précédente législature sur les retraites ouvrières.

Ce n'est certes pas d'aujourd'hui que l'on songe à venir en aide à la vieillesse indigente. Les Assemblées de la Révolution nous ont légué à cet égard un programme d'assistance fraternelle contenu dans cette saisissante formule : « Assistance à l'invalidité, travail au valide, extinction de la mendicité. »

Que voyons-nous cependant aujourd'hui ? Des communes fort inégalement dotées par des libéralités particulières et leurs revenus locaux ; un grand nombre — 20.000 environ — dépourvues même d'un bureau de bienfaisance ; des hospices répartis au hasard, indépendants les uns des autres, encombrés ou délaissés, à tel point qu'on évalue à six mille le nombre moyen des lits vacants.

Un premier devoir est donc d'organiser fortement l'hospitalisation et de combler ses lacunes ; mais si parfaitement qu'elle soit réglementée, l'hospitalisation aura toujours ce grave défaut de soumettre le vieillard hospitalisé à une discipline quasi monacale, de le séparer des siens et de concourir encore au relâchement des liens de famille que tant de causes travaillent à affaiblir. On sent aujourd'hui que l'hospitalisation ne convient qu'aux vieillards indigents isolés dans la vie. Pour ceux qui ont une famille, au contraire, l'allocation d'une pension modique serait un précieux élément d'indépendance et de bien-être, en même temps que la certitude d'une réelle dignité d'existence au foyer familial.

Dès 1895, la Chambre a exprimé la volonté d'organiser l'assistance sous cette forme et pour donner corps à sa résolution, elle a voté la loi du 27 mars 1897, assurant le concours de l'Etat aux départements et aux communes qui voudraient allouer à des vieillards âgés de plus de soixante-dix ans des pensions viagères et d'ailleurs révoquées de 90 à 200 francs. Mais l'obligation où s'est trouvé chaque

année le gouvernement d'annuler la presque totalité du crédit — 500.000 francs environ — affecté à cet objet, témoigne avec éloquence du médiocre empressement des départements et des communes à utiliser les subventions de l'Etat.

Décidément, il n'appartient qu'à l'Etat d'imprimer à l'Assistance publique cette impulsion nationale, cette direction d'ensemble nécessaire à l'expansion de ses services.

Unis par des liens réciproques semblables à ceux qu'établit entre eux la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale, l'Etat, les départements et les communes constitueraient une vaste mutualité, mettant en commun leurs ressources en vue de l'accomplissement d'une tâche d'intérêt vraiment national.

Quant à la dépense, elle serait bien inférieure au demi-milliard qu'exigerait l'organisation d'un système de retraites ouvrières. Suivant les calculs de M. Bienvenu-Martin, elle ne s'élèverait pas pour 165.000 vieillards, infirmes et incurables au-dessus de 37.000.000 ; mais, en tenant compte des ressources existantes, le supplément strict de dépenses ne serait que de 12.000.000, non compris, il est vrai, les frais d'agrandissement ou de construction des hospices qu'il est nécessaire de prévoir.

L'originalité du projet actuellement en discussion à la Chambre des Députés est d'introduire dans nos lois le principe de l'assistance obligatoire qui jusqu'ici en a été soigneusement banni. Admettre les vieillards indigents à attaquer les décisions des conseils municipaux ou généraux qui les auraient exclus, c'est les armer en réalité, d'un droit de créance, avec toutes les garanties de conseil et d'impartialité nécessaires. On craint, il est vrai, que la reconnaissance aussi formelle d'un tel droit nuise au développement de ces idées de prévoyance individuelle qu'on s'efforce avec tant de raison d'inculquer aux masses populaires. L'objection mérite qu'on s'y arrête, car si elle était réellement fondée, cette innovation serait de nature à jeter un tel découragement parmi les mutualistes que mieux vaudrait sans doute la retirer.

Mais cette influence déprimante peut être évitée, si d'une part l'on prend soin de maintenir les pensions d'assistance à un taux peu élevé — 150 francs par exemple — de manière à laisser une marge suffisante et comme un aiguillon à l'esprit d'épargne, et si d'autre part des mesures sont prises, pour permettre aux mutualistes assistés de cumuler ces mêmes pensions d'assistance et les ressources qu'ils ont pu se ménager par leur propre prévoyance.

Tel quel, ce projet réalise un immense progrès : son adoption permettrait d'arracher à la misère des malheureux qui n'ont actuellement d'autres abris que la prison, ni d'autres ressources que la mendicité, elle supprimerait ces memdiants par nécessité

que nos lois ne sauraient plus atteindre sans inhumanité ; et si elle se complétait d'une organisation méthodique de l'assistance par le travail, elle permettrait d'en finir avec le fléau du vagabondage qui déssole nos campagnes.

Enfin, organiser l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, ce serait donner à l'assistance médicale gratuite son complément logique et son extension nécessaire. Du jour où le législateur a reconnu aux malades sans ressources le droit d'exiger les soins médicaux et pharmaceutiques, de ce jour, il a reconnu le droit à l'existence en lui donnant une première sanction ; mais il a pris aussi l'engagement implicite de le garantir par un système d'assistance s'étendant à toutes les formes de la misère.

Jules CABOUAT.

Professeur à la Faculté de droit de Caen.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juin 1905

Présidence de M. Guillaïn, vice-président.
Une proposition de M. Hubbard tendant à l'établissement des monopoles réunis de l'alcool dénaturé et des pétroles, est renvoyée à la commission de l'agriculture.

Une proposition de M. Ripert demandant l'interdiction de la pêche à la dynamite est renvoyée à la commission de la marine.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet tendant à la création d'une justice de paix à Carmaux.

M. Cesbron fait des réserves sur cette proposition que soutiennent MM. Vallé et Clementel. La proposition est adoptée.

La Chambre revient à la discussion de l'assistance aux vieillards.

Les articles 20 à 24 sont adoptés.
L'article 25 relatif aux voies et moyens est l'objet d'une discussion à laquelle prennent part MM. Coutant, Cazeneuve, Millerand, Drake, Sibille, Castelnau, Bienvenu-Martin, Aulfray.

La première partie de l'article 25 est votée, et la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 12 juin 1905

Présidence de M. Jaurès, vice-président.
M. Carnaud pose une question au ministre de la marine sur la catastrophe du *Liban* ; il espère que les responsabilités seront établies et que des mesures seront prises pour éviter de pareils malheurs.

M. Pelletan promet de faire tout son possible. La Chambre reprend le projet de loi sur l'assistance aux vieillards.

La discussion de l'article 25 est reprise : M. Sibille dépose un amendement qui est repoussé.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bienvenu-Martin, Sibille, de Castelnau, Emile Rey, Millerand, Aynard, Balltrand, l'article 25 est voté.

Une somme de 50.000 francs est votée en faveur des victimes du *Liban*.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 11 juin 1905

Présidence de M. Fallières.
Le Sénat procède au tirage au sort du département qui aura à être un sénateur en remplacement de M. Clamageran, inamovible décédé : c'est le département de la Seine-Inférieure qui est désigné.

M. Giacobini sénateur de la Corse, pose une question au ministre de la marine sur la catastrophe du *Liban* : il demande que le Sénat s'associe aux regrets exprimés par la Chambre, et invite le ministre à établir les responsabilités.

M. Pelletan déclare qu'il déplore la catastro-

phe mais qu'il ne peut rien dire sur les responsabilités, la justice étant saisie ; il déclare que le gouvernement est complètement désarmé à l'égard des armateurs, et qu'il ne peut rien faire pour les obliger à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des passagers.

M. Pelletan soumettra prochainement un projet de règlement.

M. Labbé interpelle le ministre de la guerre sur les cas de fièvre typhoïde qui se sont produits dans diverses casernes, notamment à Rouen.

Le général André répond qu'il a fait faire une enquête et que les casernements sont reconnus bons.

M. Clémenceau proteste et demande que l'interpellation soit renvoyée à huit jours. Il est ainsi ordonné.

La discussion du projet de la loi militaire de 2 ans est reprise.

Les articles 69 à 78 sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 12 juin 1905

Présidence de M. Peytral, vice-président.
Le Sénat reprend la discussion de la loi de 2 ans.

Les articles 79 à 89 sont adoptés sans débat.
M. St-Germain, sur l'article 90, demande que les mêmes conditions ne soient pas exigées des troupes coloniales.

Le ministre de la guerre répond que tous les Français sont égaux. L'amendement St-Germain est rejeté, et l'article 90 adopté ainsi que les articles 91 à 97.

M. Mézières développe un amendement à l'article 98, tendant à prolonger d'une 3^e année le service militaire, au cas où le nombre des engagements et rengagements serait insuffisant.

Par 189 voix contre 88 cet amendement est rejeté.

Les derniers articles de la loi sont votés.
Avant de passer au vote sur l'ensemble de la loi, MM. de Lamarzelle, Denis, de Goulaine, de Montfort, déclarent qu'ils ne voteront pas la loi.

M. de Freycinet, au contraire, déclare qu'il votera la loi ; elle est juste, bien conçue et donne satisfaction au pays et aux sentiments de tous les Français.

L'ensemble de la loi de 2 ans est mis aux voix.

Par 220 voix contre 45, la loi militaire de 2 ans est votée.

Des applaudissements accueillent le résultat.
Et la séance est levée.

L'assassinat du roi et de la reine de Serbie

Dans la nuit de jeudi, à Belgrade, a éclaté une conjuration militaire. Le palais a été occupé par les conjurés, qui ont proclamé roi Karageorgevitch. Les conjurés ont pénétré dans le palais vers une heure du matin et ont assassiné le roi et la reine, la sœur de la reine et les principaux serviteurs.

Le président du Conseil, M. Zinzar Markovitch, et deux autres ministres, qui opposaient de la résistance à ceux qui voulaient les arrêter, ont été tués. De même le frère de la reine, le lieutenant Linnievitza, que le roi avait, dit-on, désigné pour lui succéder.

Le nouveau ministère est composé par les chefs de groupe de l'opposition : Avakoumovitch, président ; Vekovitch, finances ; Protitch, intérieur.

Cette nouvelle a été accueillie avec enthousiasme par la population serbe. Les rues de Belgrade sont parcourues par des bandes de jeunes gens portant des drapeaux.

La proclamation suivante a été affichée.

Au peuple serbe,

Cette nuit, ont été fusillés le roi et la reine. Dans ce moment anxieux pour les destinées de la Serbie, les amis de la patrie et du peuple sont unis pour former un nouveau gouvernement.

En annonçant ce fait au peuple serbe, le nouveau gouvernement est convaincu que le

peuple serbe se groupera en masse autour de lui et l'aidera à maintenir dans tout le pays l'ordre et le respect du droit.

Le gouvernement fait savoir, par la présente proclamation, qu'à partir de ce jour, la constitution du 6 avril 1901 entre en vigueur. La représentation nationale dissoute par proclamation du 24 mars est convoquée pour le 15 juin à Belgrade.

Suivent les signatures des nouveaux ministres.

Le coup d'Etat a été accompli par l'armée. D'après les renseignements recueillis jusqu'à présent, on a fusillé non seulement le roi et la reine, mais aussi M. Markovitch, président du conseil des ministres, le général Lazar Pétrovitch, aide de camp général, et le général Pavlovitch, ancien ministre de la guerre.

Alexandre 1^{er} était né le 2 août 1876, du roi Milan et de la reine Nathalie. Il fut élevé par un précepteur français. En juillet 1900 il se maria avec Mme Draga Machin, veuve d'un ingénieur civil, et dame d'honneur de la reine Nathalie.

Ce mariage ne plut pas à la famille du roi, pas plus qu'au peuple serbe qui considérait la reine Draga comme une aventurière et une courtisane.

D'un caractère autoritaire, la reine Draga arrivée au pouvoir aurait mécontenté la population par des actes d'injustice et d'autorité.

Le roi Alexandre subissait l'ascendant de sa femme qui était de dix ans plus âgée que lui.

La population serbe aurait désigné comme successeur au roi Alexandre le prince Pierre Karageorgevitch.

INFORMATIONS

La séparation des Eglises et de l'Etat

Les bureaux ont été jeudi la commission de 33 membres chargée d'examiner les propositions de séparation des Eglises et de l'Etat.

Voici les résultats :

1^{er} bureau : Cazeneuve, Loup et Deville, favorables à la séparation.

2^e : Amédée Reille, Lefas et Prache, opposés à la séparation.

3^e : Rouanet et Baudon, favorables, et Catalogne opposé à la séparation.

4^e : Rose, Trannoy et Audiffred, opposés à la séparation.

5^e : Ballande et Henri Boucher, opposés à la séparation, et Grosjean, favorable sous condition d'un référendum préalable.

6^e : Allard et Vaillant, favorables, et Krantz, opposé à la séparation.

7^e : Dèche et Roger-Ballu, opposés, et Bepmale, favorable à la séparation.

8^e : Briand, Ferdinand Buisson et Trouin, favorables à la séparation.

9^e : Gervais, Dajcane et Sarraut, favorables à la séparation.

10^e : Collard, Meunier et Bussière favorables à la séparation.

11^e : Georges Berger, Georges Berry et Cachet, opposés à la séparation.

En résumé, la commission comprend 17 membres favorables à la séparation, 15 opposés et 1 membre favorable au principe, mais subordonnant la mesure à un référendum populaire.

Au point de vue politique, la commission comprend 7 socialistes, 9 radicaux-socialistes, 1 membre de l'Union démocratique et 16 de l'opposition, dont 7 progressistes.

La lutte a été très vive dans les bureaux, et dans la plupart d'entre eux les élections se sont faites à une, deux, trois voix de majorité.

Dans deux bureaux il y a eu un membre élu au bénéfice de l'âge, en contradiction d'opinion avec les deux autres élus.

Ce sont MM. Bepmale et Catalogne.

La commission de la séparation des Eglises et de l'Etat a nommé M. Buisson président, Baujon et Bepmate, vice-présidents ; Albert Sarraut et Deville, secrétaires ; Briant rapporteur.

La commission, sans procéder à l'exposé habituel des avis des commissaires et malgré les réclamations de la minorité, a, par 17 voix contre 16, voté sans débat une motion de M. Vaillant, décidant en principe qu'il y a lieu de dénoncer le Concordat et de procéder à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Dans sa prochaine réunion, qui a été fixée à mercredi, la commission commencera l'étude du régime à instituer pour les Eglises à la suite de la séparation.

La loi Falloux

La commission chargée de l'examen de la proposition Béraud tendant à l'abrogation de la loi Falloux, a entendu hier et approuvé le rapport rédigé en son nom par M. Théard sur cette proposition.

La gauche démocratique

Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Victor Leydet.

Le président a d'abord rendu compte à la réunion de l'entretien que les membres du bureau et du comité directeur du groupe ont eu avec le président du conseil pour lui renouveler l'appui du groupe dans une politique de plus en plus ferme contre le cléricalisme en révolte.

M. Leydet a donné ensuite connaissance d'un télégramme de la Fédération de la Ligue de l'enseignement de Tunisie en faveur de la prompt application des mesures arrêtées par M. Pichon, résident général, relatives aux congrégations et aux écoles. Le groupe a décidé de soutenir la Fédération et a délibéré que le gouvernement doit appliquer sa politique, en Tunisie comme en France, et créer des écoles laïques françaises dans le plus bref délai.

M. Pochon a signalé diverses nominations de députés qui ont toujours combattu la République à des fonctions ou à des missions importantes. Le groupe a chargé son bureau d'en entretenir le gouvernement.

M. Boissy d'Anglas a développé une proposition de loi relative à la séparation des Eglises et de l'Etat. Le groupe a pris en considération cette proposition et décidé de la mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance pour en examiner certains articles.

L'affaire de Figuié

Le délai accordé par le général O'Connor aux Figoiguiens, expirait jeudi. Les représentants des sept ksours sont venus faire leur soumission ; ils se sont déclarés prêts à exécuter les conditions de la capitulation qui sont les suivantes :

Livraison des otages ; reddition de leurs armes ; versement d'une contribution de guerre.

Les différents ksours ont été frappés plus ou moins durement, suivant la part prise par chacun d'eux dans les actes de brigandage dont ils se sont rendus coupables. C'est ainsi que le kras de Zenaga, le plus compromis, a été frappé d'un impôt de guerre de 50.000 francs alors que celui d'Oudbahir, qui montra toujours des dispositions amicales pour la France, n'a été frappé que de 5 fr. d'amende.

D'autres ksours auront à se partager 19.100 francs, ce qui met l'impôt de guerre total à 69.000 francs. Tout le temps voulu a été laissé aux ksours pour pouvoir acquitter leur dette et même s'entendre entre eux pour se faire des avances mutuelles.

L'autorité des djemaa sera respectée, mais ces djemaa seront tenues de livrer tous les gens que nous leur demanderons, soit qu'ils appartiennent à leur ksour, soit qu'ils se soient réfugiés dans le Figuié. Nous devrons avoir le libre parcours dans toutes les oasis. Le Figuié sera limité à ses murs d'enceinte et les Figoiguiens ne pourront plus en sortir en armes sans demander un permis à l'autorité française.

La reddition d'un certain nombre d'armes de guerre a également été imposée. Les Figoiguiens ont reçu un délai pour exécuter cette dernière condition. Passé ce délai, ils seront frappés d'une amende de 500 fr. par fusil manquant.

Beni-Ounif, 11 juin.

Les Figoiguiens ont déclaré accepter toutes nos conditions. Une trentaine de mille francs ont déjà été remis et les quatorze otages dont huit appartiennent au ksour de Zenaga, ont été livrés. On peut donc considérer l'incident de Figuié comme clos et les opérations momentanément terminées. Les troupes vont rentrer.

L'affaire semble terminée.

Le lieutenant Portier

Le commandant en chef du 11^e corps d'armée a signé la mise en jugement du lieutenant Portier, du 93^e de ligne.

Le conseil de guerre se réunira mardi prochain 16 juin, à huit heures du matin, sous la présidence du lieutenant-colonel Ker-serho, du 65^e de ligne. Les juges sont : le chef d'escadron Lamare, commandant le 11^e escadron du train des équipages ; les capitaines Bourquin, du 11^e train ; Caron et Castéran, du 65^e de ligne ; les lieutenants Chevallier et de Villeneuve, du 65^e.

Le lieutenant Portier est inculpé de refus d'obéissance, comportant la peine de la destitution.

L'ordre de mise en jugement du lieutenant Portier est ainsi libellé :

« Le lieutenant Portier est inculpé d'avoir, le 30 avril 1903, à la Roche-sur-Yon, refusé l'obéir à l'ordre de service à lui donné par son chef, le commandant Lucas, commandant provisoirement le régiment, en manquant intentionnellement, volontairement, au départ de la 4^e compagnie qu'il commandait, compagnie dirigée le même jour sur les Sables-d'Olonne, délit prévu et puni par l'article 218, paragraphe 3 du Code de justice militaire. La peine est celle de l'emprisonnement de un à deux ans ou, si le coupable est un officier, celle de la destitution. »

CHRONIQUE LOCALE

Assistance médicale gratuite

Liste supplémentaire des médecins ayant adhéré au service :

MM. Soulié, médecin à Gramat.
Lalanne, pharmacien à Prayssac.

CAHORS

Suspension du maire de Limogne

Par arrêté préfectoral, MM. Pradines, maire de Limogne et Phalip, adjoint, ont été suspendus de leurs fonctions.

Le traitement de M. Rossignol, vicaire à Limogne, a été supprimé.

MM. Pradines, Phalip et Rossignol avaient organisé une manifestation cléricale lors du départ des frères de Limogne.

On se souvient que ces messieurs accompagnèrent les frères jusqu'à la limite de la commune, et que là, ils pérorèrent et versèrent un pleur sur le sort si triste des victimes de la loi contre les congrégations.

A la suite de cette mesure, MM. Pradines, Phalip et Rossignol ont été inscrits sur le livre d'or du martyrologe.

Exemple à suivre

Notre sympathique compatriote M. de Monzie, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, vient de faire don de nombreux livres, brochures et publications au groupe d'études sociales « Travail » de Cahors.

M. de Monzie est un dévoué à la cause de l'éducation populaire laïque et son envoi qui est d'une grande valeur en est une nouvelle preuve.

Les amis de l'éducation populaire et laïque ayant en leur possession des ouvrages de propagande, ont pour devoir de les faire lire à leurs amis et connaissances ou de les envoyer au secrétaire du groupe « Travail », le citoyen Léon Marmisse, à Cahors.

Hyménée

Nous apprenons le mariage à Montredon, de M. Albert Feyt, attaché au ministère de l'Agriculture, avec M^{lle} Gratacap Joséphine.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Vol

A la suite du vol commis dans la maison de campagne de M. Imbert, une enquête a été ouverte, mais jusqu'à cette heure elle n'a pas donné de résultats.

Les soupçons se sont portés tout d'abord sur 2 chemineaux que l'on aurait vu rôder autour de la maison de M. Imbert ; mais ces individus ayant probablement quitté notre ville on n'a pu encore les retrouver.

Toutefois, d'aucuns croient que peut-être les auteurs du cambriolage de la maison de M. Imbert pourraient être des individus amateurs de pêche, et qui sans engins pour se livrer à leur douce passion, auraient trouvé très simple de s'en procurer au préjudice de M. Imbert.

Le vol en effet consiste en engins de pêche d'une importante valeur.

Tout porterait donc à croire que l'auteur du vol ne serait autre qu'un amateur de la ligne, si on n'avait vu 2 chemineaux rôder dans la journée autour de la maison cambriolée.

L'enquête se poursuit toujours.

Orchestre symphonique

Le concert de la musique du 7^{me} de ligne qui devait avoir lieu sur les Allées Fénélon Dimanche prochain, 14 courant, à 8 h. 1/2, sera remplacé par une audition donnée à la même heure par : l'Orchestre symphonique.

PROGRAMME :

| | |
|--------------------------|--------------|
| I Marche d'Athalie. | Mendelsshon. |
| par l'Orchestre. | |
| II Sigurd. | Reyer. |
| A Prélude (Solo de cor), | |
| B Et toi Freia, | |
| par M. Delmas. | |
| III Déjanire. | St-Saëns. |
| A Prélude, | |
| B Pantomime, | |
| par l'Orchestre. | |
| IV Roméo et Juliette. | Gounod. |
| Ah lève-toi Soleil, | |
| par M. Lablanche. | |
| V Menuet. | Haynd. |
| par l'Orchestre. | |

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Jean B... pour vol de poulets au préjudice du sieur Dajeau, aubergiste, aux Ormeaux.

B... cependant nie être l'auteur d'un vol ; il aurait simplement enfermé dans sa grange des poulets qu'il aurait trouvés dans son jardin.

Du reste, il les a rendus à leur propriétaire.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 13 juin 1905

Naissances

Hormière, Lucie-Delphine, rue de la Banque Séguy, Jean-Bernard-Robert, rue du Portail-Alban, 5.

Fargues, Fernand-Raymond-Pierre, Moulin de Labéraudie.

Plagnol, Lucie, à la Maternité.

Chanut, Paule-Berthe, aux Durands.

Vaurès Jean-Pierre, rue St-Georges.

Publications de Mariages

Sébal, Antoine, facteur des Postes et Blanc,

Germaine, s. p.

Marlas, Louis-Antoine, menuisier et Mercadier, Adeline-Marie, s. p.

Boudet, Louis, cultivateur et Couailhac, Marie-Sylvaine, s. p.

Mariages

Pechméze, Charles-François, percepteur et

Fourcade, Marie-Françoise-Isabelle, s. p.

Décès

Lamelle Jean, cultivateur, 75 ans, à Cabes-

sut-Haut.

VIENT DE PARAÎTRE :

LES ANNALES

ANTI-ALCOOLIQUES,

journal mensuel, le premier journal anti-alcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D^r LEGRAIN, avec le concours des collaborateurs les plus éminents : MM. les D^{rs} Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Fêtes de quartier. — Boulevard Labernade, place et rue Caviale, samedi 20 et dimanche 21 juin.

Voici le programme :

Samedi 20 juin, à huit heures du soir, retraite aux flambeaux ; à neuf heures, sur-

prise.

Dimanche 21 juin, à six heures du matin, réveil en fanfare, salves d'artillerie ; à deux heures du soir, ascension de ballon montgol-fières ; à trois heures, ascension de baudruches excentriques (silhouettes figeacoises).

A quatre heures, grande course de bicyclettes : trois prix en espèces.

A huit heures, illuminations générales et féériques du boulevard Labernade et de la place Caviale.

A huit heures et demie, bataille de confetti. A neuf heures départ du ballon *le Quercy*. Grand bal public place Caviale.

La Correctionnelle. — Dans sa audience de flagrant délit du 10 juin, le tribunal a condamné le nommé Louis-Napoléon Olivier, âgé de 36 ans, né à Brest (Finistère), sans domicile fixe, à dix jours d'emprisonnement, pour mendicité. Le casier judiciaire de ce malheureux dévoyé accuse quarante condamnations antérieures pour délits divers.

Concours musical. — L'orphéon l'Union fraternelle prendra part au prochain concours de Bordeaux et l'harmonie des Artisans Réunis prendra part à celui de Millau. Bonne chance à nos compatriotes et souhaitons qu'ils reviennent couverts de lauriers comme ils ont fait jusqu'ici dans tous les concours auxquels ils ont pris part.

St-Maurice. — *Suspension du maire.* — Par arrêté préfectoral, M. Ferrand, maire de St-Maurice, a été suspendu de ses fonctions.

CAJARC. — *Démission.* — MM. Caminade, Lafon et Blanc, viennent d'adresser à M. le Préfet du Lot leur démission de conseillers municipaux de la commune de Cajarc. Cette démission est motivée par le vote du conseil municipal de Cajarc d'un crédit de 40 francs pour la restauration d'une chapelle.

Foire. — Voici les cours pratiqués : Bœufs de labour, de 650 fr. ; bœufs gras de 29 à 30 fr. les 50 kilos ; veaux et moutons de 75 à 80 c. le demi kilo ; porcelets, de 18 à 30 fr. pièce.

Blé, de 16 fr. 50 à 17 fr. 50 l'hectolitre ; avoine, de 7 fr. 50 à 7 fr. 75 ; maïs, de 19 à 20 fr.

Volaille, de 60 à 75 c. le demi-kilo ; œufs, 50 à 55 c. la douzaine.

PUYBRUN. — Le Comité Républicain Radical Socialiste de Puybrun adresse à son président d'honneur, M. Vival, député, ses remerciements pour le matériel scolaire qu'il a fait obtenir à l'école laïque.

Foire. — Notre foire du 10 juin a été favorisée par un beau temps. En raison des travaux pressés de la saison, qui retiennent les agriculteurs aux champs, les divers foirails n'étaient pas approvisionnés comme d'habitude ; cependant il s'est traité beaucoup d'affaires sur toutes les catégories avec tendance à la hausse.

LATRONQUIÈRE. — *Conférence.* — M. Pezet, professeur d'agriculture, fera, dimanche 14 juin, une conférence, à la mairie de Latronquière, à deux heures et demie.

Sujet : « La production et les industries du lait ; assurances mutuelles contre la mortalité du bétail. »

Foire. — Notre foire du 10 a été excel-

lente, et il y avait une grande affluence de vendeurs, d'acheteurs et de promeneurs. Attractions diverses et marchands étalagistes nombreux.

Cours sensiblement les mêmes dans l'espèce bovine et porcine, et transactions très actives particulièrement sur les brebis qui se sont enlevées à de bons prix. A signaler une petite baisse sur les veaux, qui se sont vendus de 70 à 75 centimes le kilo, notamment ceux de boucherie.

Les œufs se sont vendus cinq centimes pièce, et les poules 65 centimes le demi-kilo, et le beurre 70 cent. les 500 grammes.

Les cerises ont fait leur apparition sur notre marché, aujourd'hui, et se sont vendues 50 centimes le demi-kilo.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — *Situation politique.* — On nous écrit avec prière d'insérer :

Plus s'éloigne de nous la date de la mort de M. de Verninac, plus nous constatons avec regret que le vide qu'il a laissé augmente chaque jour et qu'il se fait surtout sentir à Vayrac où quelques républicains semblent trop facilement avoir oublié les conseils du grand homme politique et aussi les services qu'il a rendus.

Si aux élections municipales complémentaires du mois dernier un petit nombre de républicains ont eu une conduite qui n'est pas à l'abri de toutes critiques, c'est qu'ils avaient dû oublier passagèrement les conseils du regretté sénateur et que son souvenir ne présidait pas chez certains d'entre eux à la lutte qui était engagée contre la réaction.

Mais le moment n'est pas aux récriminations, ne cherchons pas les responsabilités encourues, songeons dès maintenant à la réorganisation du parti en groupant toutes les fractions républicaines d'où sortira une union ferme et loyale qui étonnera nos adversaires politiques.

Que toutes les questions personnelles, que les petites mesquineries disparaissent dès aujourd'hui si nous voulons vaincre.

Pas de compromissions, pas de défaillances, soyons fermes, si nous voulons arriver au but que nous poursuivons. Et à cet effet, sans être sectaires, nous n'approuvons pas les trop fréquentes relations d'un homme public que nous voyons trop souvent coudoyer les chefs du parti réactionnaire. Sa fréquentation avec la gent cléricale ne peut changer en rien, nous voulons bien le croire, les opinions républicaines qu'il affichait jadis et qui lui ont fait obtenir le poste de faveur qu'il occupe, mais il nous est bien permis de constater, au point de vue politique seulement, que le choix d'amis dans le camp adverse n'est pas des plus heureux.

Il faut être enclume ou marteau.

Sans demander à ce citoyen de rompre toutes relations avec nos adversaires politiques qui recherchent, paraît-il, sa société, nous constaterions avec plaisir, de voir à l'a-

venir, les relations moins suivies afin qu'on ne puisse pas appliquer le vieil adage « *Qui est à tous n'est à personne* ». Car étant donné la situation politique ici, nous le répétons, il ne faut pas la moindre défaillance, ni avoir l'air de faire la moindre des concessions politiques à nos adversaires, si nous voulons prendre une belle revanche. La cohésion et l'union de tous les républicains s'imposent plus que jamais.

Le comité républicain constitué sous la présidence de M. Maivy, notre sympathique Conseiller Général, qui est le gardien fidèle et précieux de l'héritage politique de M. de Verninac, formera un bloc où viendra se briser au mois de mai prochain, la majorité réactionnaire qui est entrée par surprise à la mairie et Vayrac, grâce à ce concours de forces, reprendra sa place à la tête de la démocratie de l'arrondissement.

Un Républicain.

SOULLAC. — *Coups et blessures.* — Ces jours derniers, les nommés P. L..., âgé de 23 ans, et J. C..., cultivateurs à Souillac, s'étant pris de querelle pour un motif futile, se sont portés des coups et fait des blessures. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Souillac contre ces trop batailleurs cultivateurs.

BULLETIN FINANCIER

Après avoir débuté avec des tendances fermes, le marché a fléchi en clôture. C'est le calme des affaires plutôt que les préoccupations des événements de Serbie qui a été la cause de ce léger recul de la cote.

Le 3 0/0 finit à 98,32 au lieu de 98,35 précédente clôture après 98,45 à l'ouverture.

Le Comptoir National d'Escompte à 591 et le Crédit Lyonnais à 1.088 ont seuls été cotés à terme.

Parmi nos chemins, le Lyon reste à 1.415; le Nord à 1.861 et l'Orléans à 1.497.

Le Suez a baissé de 12 fr. à 3.910.

L'Extérieure finit à 89,95 au lieu de 90,20; l'Italien cote 103,60; le Portugais, 32,12; le Turc D est à 31,67; la Banque Ottomane à 602.

Sur le Marché du Comptant, les obligations 5 0/0 des chemins de fer de Victoria Minas sont l'objet de demandes suivies à 381 fr.

INSTITUT des BÉGAIES de TOULOUSE pour corriger le
Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES
DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 29 juin
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, TOULOUSE.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

Consultations tous les jours de 9 h à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

ALCOOL DE MENTHE DE RICOLÈS
PRODUIT HYGIÉNIQUE
Indispensable
65 Ans de Succès
ALCOOL DE MENTHE DE RICOLÈS
HORS CONCOURS
PARIS 1900

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Bulletin météorologique

| DATES | TEMPÉRATURE | | Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer | Temps |
|----------|-------------|--------|--|-------|
| | maxima | minima | | |
| 12 Vend. | + 19,5 | + 12 | 763,5 | Pluie |
| 13 Sam. | + 17,5 | + 12,5 | 765 | Pluie |

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 160

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XVIII

La miniature

Le comte écoutait parler sa fille ; l'étonnement, le dédain, la colère, l'émotion modifiaient tour à tour l'expression de sa figure placide ; mais il la laissa achever. Il tenait les yeux fixés sur la figure fière et résolue de sa fille ; et le sourire sarcastique qui quittait rarement ses lèvres, les contournait en ce moment plus que jamais.

— Voilà de beaux sentiments, dit-il, des sentiments héroïques, qui n'ont que le seul tort d'être de seconde main et d'être empruntés aux romans du cabinet de lecture de Castleford. Tu parais avoir changé d'idée, depuis peu, ma chère amie ; tu ne nous disais pas ces grands mots, quand nous conversions sur le même sujet à Londres, il y a quelques se-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

maines. Mais, depuis, les choses ont changé, et d'autres acteurs ont apparu sur la scène. Je voudrais bien savoir, continua-t-il, en croisant les bras et avec un regard rempli de son sarcasme railleur, si l'arrivé ici de ce jeune Irlandais qui s'appelle Edmond O'Donnell n'est pas pour quelque chose là-dedans ?

Une longue expérience lui avait appris à frapper au bon endroit, et à frapper d'une main forte et sûre. La rougeur qui teintait sa figure au moment où elle parlait s'effaca sous l'effet des paroles du comte, et la jeune fille devint plus blanche que la robe qu'elle portait.

— C'est ainsi que tu te venges, dit-elle d'une voix lente ; je croyais pourtant que mon père m'aurait épargné un reproche de cette nature. Sur d'autres lèvres, je considérerais ces mots comme une insulte.

— Vraiment ! Et pourquoi, je te prie ! Il est très beau, il a la hardiesse qu'aiment les femmes, et il est le héros de cent batailles. Vous aimez toutes les braves guerriers, n'est-ce pas vrai ? Et puis... c'est peut-être une imagination pure... mais, j'ai cru, il y a quelques années, en Irlande, que tu étais en danger de... tu comprends ce que je veux dire, je suppose ? Ne t'es-tu jamais demandé avec surprise, ma chère, pourquoi je t'ai emmenée si brusquement ? Voilà le pourquoi : Tu n'avais que seize ans, et à seize ans une jeune fille est si sott... Et quoique je ne pense pas que ton penchant d'autrefois ait été payé de retour, c'est une chose passée en proverbe que les Irlandais ont le cœur inflammable, et il n'y aurait rien d'impossible à cela. Comme tu étais

pauvre toi-même comme un rat d'église, il ne convenait guère de t'allier avec un autre rat d'église, tant qu'il te fallait du pain et du fromage pour soutenir ton existence. Je t'emmenai, et quoique tu aies séché sur pied pendant quelques semaines, tu n'as pas tardé à te retrouver la Cecil d'autrefois. Mais voilà que le héros de Torryglan se retrouve avec nous, et je me rappelle le proverbe français qui dit que l'on retourne toujours à ses premières amours. Ta conduite, dans ces derniers temps, a été si extraordinaire qu'il doit y avoir quelque raison à cela.

Il s'arrêta.

Lady Cecil ne reprit pas la parole. Ses lèvres mêmes étaient pâles, elle était sous le coup d'une émotion intérieure pénible, ses yeux bruns regardaient droit devant eux et jetaient un éclat qu'on n'avait jamais vu briller dans les doux regards de la reine Blanche.

— Tu ne réponds pas, reprit son père, qui commençait à s'apercevoir qu'il était allé trop loin peut-être. Après tout, je me trompe peut-être dans mes conjectures, et, dans ce cas, je te prie de me pardonner. Mais ces choses me tiennent tellement à cœur, ma chère, que tu m'excuseras si je te parle un peu durement, sous l'effet du déplaisir et du désappointement que j'éprouve.

Entendant l'honorable comte de Ruysland parler de son cœur, un sourire, un sourire léger, amer, et qu'il n'était pas agréable de voir sur des lèvres si jeunes et si douces, passa sur les lèvres de sa fille.

— Je te répète, dit le comte comme pour

répondre à ce sourire dédaigneux que j'ai à cœur de te voir épouser le fils de mon plus vieil ami. Si ce mariage ne s'accomplit pas, j'en éprouverai le plus vif chagrin de ma vie.

— Papa, répondit lady Cecil, il nous faut déposer nos masques. Il n'y a personne pour nous voir ou nous entendre. Tu as à cœur, dis-tu, de me voir épouser le fils de ton plus vieil ami. Mais qu'arriverait-il si le fils de ce plus vieil ami était aussi pauvre qu'Edmond O'Donnell, par exemple, que tu redoutes tant ?

Est-ce, oui ou non, avec trente mille livres sterling de rentes que tu as l'intention de me faire marier ? Je m'imagine que ce que tu as à cœur est d'avoir un gendre riche et libéral. Tu présentes la chose sous de plus belles apparences, mais je crois avoir dit le fin mot.

— Eh bien, oui, ma chère, c'est aux trente mille livres de rentes que je tiens, puisque tu le veux. Je suis sans le sou, et toi aussi. Crois-tu qu'il soit plus humiliant d'épouser un homme plus riche que soi que de vivre aux dépens d'un homme comme sir Richard ? Tu es la fille d'un comte, tu es noble de naissance et distinguée par ton éducation, et avec tout cela, tu es pauvre. Le pain que tu manges, le toit qui t'abrite, la robe que tu portes, sont des aumônes qui te sont faites. Cela ne saurait durer perpétuellement. Le terme est proche, moi j'aurai la fuite et l'exil en perspective, mais toi ma fière, ma hautaine Cecil, que deviendras-tu ?

(A suivre)

MISÉ FÉREOL

XII

— Quelle belle nuit ! dit-elle.
Pierre s'assit auprès d'elle.
Une sorte de langueur étrange les tenait silencieux. Albine, légèrement renversée, le regard dans le vide, semblait rêver.
— Savez-vous, dit Pierre, que je ne pourrais plus vivre loin d'ici ! Ce désert me manquerait.
— Oui, je conçois répliqua-t-elle. Dans ce pauvre coin de la Provence, Dieu nous avait oubliés. C'est plus qu'un bienfaiteur, c'est un créateur que vous êtes.
— Mais c'est vous qui avez fait tout cela !
— Moi !
— Vous l'avez bien deviné, n'est-ce pas ? C'est votre influence, ce sont vos conseils, c'est votre volonté que j'ai suivie ; vous avez donc votre part ...
— Pierre ! ...
— Eh bien ! oseriez-vous me refuser cette seule récompense de me sentir compris de vous ! Pourquoi vous tairais-je tout ce que je vous dois, cette conversion à la vérité, cet éveil de mon cœur, de mon esprit, de mon

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

courage ? Peut-être, un certain jour, ais-je souffert, oui, bien souffert. Mais qu'importe ? Je n'échangerai pas toutes ces douleurs pour le néant où j'étais plongé ... Albine, je suis ce que vous m'avez fait ...

Sous les flots de pâle lumière qui les inondait, elle leva sur lui ses grands yeux, et avec un beau sourire :

— Mon ami ! dit-elle en mettant dans sa voix quelque chose à la fois de doux et de solennel.

Pourquoi eussent-ils tremblé ? Que pouvaient-ils redouter maintenant ? Pierre n'était-il pas le fiancé de Claire ? Cette amitié tendre, ce leurre de sa conscience qui croyait étouffer l'amant sous l'ami, ce compromis singulier qui le laissait tout entier à Albine suffisait à les protéger, à apaiser tous scrupules, à bannir toute vigilance.

Il est dans la vie de ces saisons intermédiaires, haltes indéfinies où l'on semble s'assoupir et oublier, insoucieux de l'avenir, captivé par l'heure présente, Pierre était heureux. Son intimité avec Albine n'était plus traversée d'alarmes. Il la voyait presque rassuré près d'elle. Il avait pénétré dans cette âme si longtemps fermée pour lui, elle le lui disait... et ce nouveau lien allait chaque jour se fortifiant, se resserrant.

Ce fut dans ce courant d'existence, douce, à la fois remplie par toutes les ambitions du travail et par toutes les joies du cœur, qu'une lettre de son frère André, pressante de questions, vint le surprendre. Jusqu'alors par une sorte de pudeur du bien, il n'avait parlé que

vaguement de son œuvre entreprise, de son mariage, de son existence si pleine, si sérieuse, si complètement transformée. Son cœur déborda.

« Romas, le ... Tu veux mon secret, André ; mais pour que tu, le puisses comprendre, il faudrait que, comme moi, tu eusses passé par ces longues heures de réflexion où l'on descend au fond de soi-même, et où l'on apprend à se connaître pour la première fois. Pour nous autres, c'est une étrange découverte, je te l'assure ; mais c'est aussi un pénible éveil. J'en suis là. Tant que le tourbillon nous entraîne, on se laisse emporter, insouciant, étourdi ; mais qu'un instant la pensée se pose, je ne sais quel sens plus haut nous avertit et nous inquiète ... et un sentiment de dégoût amer, un découragement profond s'empare de nous. J'ai éprouvé le découragement et le dégoût, quand seul, ici, au milieu des souvenirs de famille, j'ai comparé l'existence de notre aïeul et cette dissipation bête où s'est écoulée notre jeunesse. Après tout, c'était le simple fils d'un pêcheur ; il a travaillé, il a lutté, il a conquis ... C'est à nous faire rougir de honte, nous, qui n'avons même pas su avoir la santé de notre âge ; nous qui, après quelques années de collège, paresseuses et ennuyées, nous sommes lancées dans ce que nous appelons la grande vie.

« Voyons, de sang-froid, est-ce assez absurde ? Et lequel de nous oserait affirmer qu'il a seulement connu quelques jours de plaisir ! ... Cette routine naïve, indolence, raillerie affectation, vulgarité ; tout cela ne serait qu'un

ridicule, mais il est des considérations plus graves, une dignité sociale méconne, j'ai subi la contagion de l'exemple.

« Vautrés sur le divan d'un club tandis que l'humanité marche, sommes-nous quitte envers nous-mêmes, parce que nous avons payé le travail d'autrui ! L'argent nous donne le droit de vivre en brutes, en insensés, de nous ruiner avant vingt-cinq ans, d'offrir le bras aux filles, de former dans leurs salons nos manières et notre langage, d'être gouteux à trente ans, et d'être gris les soirs d'orgie, parce que nous n'avons pas la force de supporter le vin. Je t'entends te récrier ! Que veux-tu ? l'heure est venue où j'ai regardé au fond de ce désert, j'ai vu des hommes, et je me suis pris à rougir de me sentir si faible, si incapable, si inutile. Tu ris mon frère mais j'ai pleuré de vraies larmes quand je me suis aperçu que mon bras n'avait pas la force de soulever une pioche. J'enviais ces mains calleuses et je maudissais ces mains blanches, mes mains d'oisif. Enfin, Dieu merci, j'ai dompté la bête. Aujourd'hui, par les chaleurs les plus ardentes, je traverse la plaine. La fièvre sevit autour de moi. Eh bien ! je suis fier de la braver. Il semble que j'ai besoin de me dédommager de tant d'années d'inaction et de sottise. Je vis, je respire, je travaille. J'ai un but, une ambition, une volonté. Je me sens fort, résolu. C'est une conversion, oui. Je ne me défends pas. Tute dis qu'il y a une femme ? Oui ... N'y a-t-il pas toujours une femme dans tout ce que nous faisons de bon et de mauvais ? Mais de celle là je ne te parlerai pas.

« A propos, mon mariage est décidé ? ... ais-je tort, ais-je raison ? En tout cas, tu viens à la noce. »

Jacques VINCENT (A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 12 juin 1903, le Tribunal a homologué le concordat intervenu le 14 mai dernier entre le Sr Pierre VILLARS, industriel à Cahors, et ses créanciers ;
Aux termes de ce concordat, le Sr VILLARS s'est engagé à payer l'intégralité de ses créances dans un délai de 2 ans ; mais 35 pour cent comptant.

Pour extrait :
Le Greffier,
A. POULVEREL

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 12 juin 1903, rendu sur requête, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur BACLE Edmond, boulanger, demeurant à Cahors, rue Pélegrin n° 6.

Ordonné l'affiche et l'insertion du jugement aux formes de droit ; nommé M. Ant. BACH, l'un de ses membres, juge-commissaire, et M. LACOSSE, ex-avoué, liquidateur provisoire.

Pour extrait :
Le Greffier,
A. POULVEREL

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7° — Sommaire du 14 Juin 1903.

Vs Nacla : Courrier du Dimanche. — Charles Montagne : Le Pari de Mistou. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary : La fantô du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montépin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2411 du 13 Juin 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Opéra-Comique : « La petite maison », 3° acte. Conflit Franco-Marocain, près de Fiquig ; Bureau arabe de Djénien. — Gare de Magrar Toukani. — La Palmeraie. — Camp d'Oued el Hassi. — Camp de la Soufrana. — Beni-Ounif. — La légion étrangère.

Le grand prix de Paris : Le vainqueur « Quo Vadis ». — Les partants — Mme Blanc. — Le Pari Mutuel. — La tribune du Jockey Club. — Promenade des champions. — Devant le salon des dames. — Un coin de leur tribune. — Départ du champ de courses.

Manifestations irrédentistes en Italie. — Naples. — Le consulat d'Autriche gardé. — Soldats barrant les rues. Étudiants repoussés par la force armée.

A Autueil. — La journée des Dra gs. — L'arrivée sur la pelouse. — Les invités se rendant au pesage. — Le public. — Descente des mails. — Tribunes des dames. — Coin du Paddock. — Retour à Paris.
Exposition de Reims. — Entrée principale. —

Le ministre au village noir. — Les danses Orientales. — Intérieur de l'exposition.

Fêtes du bi-centenaire de Pétersbourg : Sur la place Pierre-le-Grand. — Revue du Tsar. — Nicolas II va baiser la croix. — La Cour pénètre sur le pont Troïtsky. — L'empereur félicite les constructeurs.

Cinquantenaire du Rowing Club. — Monument de Ferdinand Fabre. — Actualités théâtrales. — La fête de Corot à Ville d'Avray. — Joueurs nautiques de Lyon. — L'amiral de Courthille.

Échecs par M. Janowski.
Roman illustré : Le Couffit, par Ed. Martin Videau.

Le numéro 50 centimes

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1593° livraison (13 juin 1903).

La Fée des Îles, par Pierre Maël. — Les timbres-poste, par Lucien d'Elne. — Caissons à air comprimé, par Daniel Bellet. — Notre aînée, par Julie Borius. — L'oasis de Fiquig.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Journal hebdomadaire et illustré. HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1568, du 13 Juin 1903.

Le « Santos-Dumont n° 9 », par le lieutenant G. Espitalier. — L'Héméralopie et l'Ophthalmopie hépatique, par le Dr A. Cartaz. — Le poney d'Islande, par Charles Rabet. — La céramique sans cuisson, par Carolus Karl. — L'aluminothermie, par Daniel Bellet. — Acrobatie cycliste, par W. Drancourt. — Transport aérien des bagages dans les gares, par P. de M. — Un insecte aéronaute, par Henri Coupin. — Régulateur de vitesse système Ribourt, par J. Lebois. — Turbine à vapeur de 10.000 chevaux, par J. L. — Le monument Pasteur à Chartres, par L. B. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 8 juin 1903, par Ch. de Villedeuil. — Métronome silencieux, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1° classe, et 75 fr. en 2° classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1° classe, et de 0 fr. 09072 en 2° classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des

Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1er, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;
2° à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;
3° à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Aray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets aller et retour : 1° Classe, 45 fr. — 2° Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question de transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole ; ce mode de transport apparaît comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps

que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'outiller pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action ; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

D'ailleurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débuts, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1er Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 0/0 sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimper (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouanant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.